RAPPORT ANNUEL

CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management, dans le respect des exigences du label français ISR et selon une approche en amélioration de note ESG dans la gestion. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché

• Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. Le processus d'investissement se fait selon une approche en amélioration de note ESG dans la gestion et se décompose en trois étapes comme suit :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.
Etape 2 : Filtre ESG :
La stratégie du FIA repose sur une approche en amélioration de note ESG, où la note ESG moyenne du FIA est supérieure à la note ESG moyenne de son univers d'investissement initial après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.
Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :
Les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement. Le processus de gestion repose sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans la prise de décision. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.

Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion, qui intègrent des critères extra-financiers, et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90 % du portefeuille. Le FIA pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10 % de l'actif net.
Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 5 % à 15% en titres émis par :
- des entreprises solidaires agréées conformément aux articles L.3332-17-1et R.3332-21-3 du Code du travail ; - des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ; - des fonds communs de placement à risques (FCPR) visés à l'article L.214-28 du Code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires ; - des fonds professionnels spécialisés de droit français investis dans au moins l'une des trois typologies d'instruments ci-dessus.
De 0 % à 25 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro.
De 70 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :
- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.
De 0 % à 10 % en obligations convertibles.
De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro.
Il peut également intervenir sur les : - contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille ; - titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et d'action, sans entraîner une surexposition du portefeuille ; - dépôts, emprunts d'espèces

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement économique

Les grandes économies ont fait preuve de résilience, l'impact des droits de douane américains étant resté limité grâce à une approche plus modérée que prévu de l'administration Trump.

Aux États-Unis, la croissance du PIB réel devrait se maintenir proche de son rythme potentiel, autour de 2,0 % en 2025 et 2026 (après 2,8 % en 2024), selon le consensus Bloomberg. Cette dynamique, qualifiée de « croissance en K », reflète l'essor des investissements liés à l'intelligence artificielle et une consommation intérieure robuste, principalement portée par les ménages les plus aisés grâce à l'effet richesse (lié à la valorisation des actifs financiers). En 2025, la Réserve fédérale (Fed) a procédé à trois baisses de taux de 25 points de base chacune, ramenant le taux directeur dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 %, afin de limiter les risques sur l'emploi malgré une inflation supérieure à l'objectif officiel.

Dans la zone euro, la croissance s'est révélée plus forte qu'anticipé, soutenue par la résilience des services. Le consensus Bloomberg prévoit une progression du PIB de 1,4 % en 2025 (après 0,9 % en 2024) et de 1,2 % en 2026, portée par les baisses de taux de la Banque centrale européenne (BCE), la hausse des salaires réels dans un marché du travail solide, l'augmentation des dépenses de défense et le soutien budgétaire en Allemagne. Avec une inflation revenue autour de 2 %, la BCE a maintenu son taux de dépôt inchangé à 2 % depuis cet été, niveau considéré comme neutre.

En Chine, avec un objectif officiel fixé à 5 % pour 2025, la croissance reste portée par le secteur manufacturier, mais la faiblesse de la demande intérieure et la crise immobilière continuent de peser, malgré des mesures d'assouplissement monétaire et budgétaire. Selon le consensus Bloomberg, elle devrait atteindre 4,9 % en 2025 avant de ralentir à 4,5 % en 2026, sous l'effet de contraintes structurelles persistantes.

Politique de gestion Taux

En termes d'allocation crédit, nous avons maintenu tout au long de l'année 2025 une préférence pour les émissions d'émetteurs bancaires compte tenu de critères de valorisation relative par rapport aux dettes non bancaires et pour des raisons fondamentales (qualité de crédit élevée des grandes banques européennes et américaines sur lesquelles nous sommes principalement exposés, niveau de solvabilité et de liquidité élevés, supervision et contrôle strict de la BCE pour les établissements européens). Nous avons dans nos choix également privilégié les émetteurs affichant des performances ESG élevées et moins générateurs d'émissions de GES avec notamment un focus sur les émetteurs bancaires. Nous sommes restés à l'écart des secteurs très générateurs d'émissions de GES sur la période.

Tout au long de l'année 2025, nous avons progressivement augmenté la sensibilité du fonds compte tenu de nos anticipations de la poursuite de baisses de taux puis de statu quo des taux directeurs du côté de la BCE.

Depuis le début de l'année 2025, nous avons profité de la pentification de la courbe pour effectuer progressivement des arbitrages de maturité pour rallonger les investissements notamment sur la partie souveraine sur l'Italie, l'Espagne, la France et l'Allemagne. Ces opérations ont notamment eu lieu en Mars 2025 par suite des annonces du plan d'investissement allemand sur de l'Allemagne 2032, la France 2032, de l'Italie 2031, de l'Union Européenne 2035. Nous avons également rallongé les maturités en Septembre 2025 (Finlande 2029, Allemagne 2028).

Sur le plan sectoriel, à partir du T3 2025, nous avons allégé progressivement l'exposition du fonds au crédit : Orange Sa 07/2027, Assa Abloy Ab 09/2032, ANHEUSER-BUSCH Inbev Sa 05/2033, Crédit Agricole Sa 07/2029, Société Générale Paris 09/2029, Caixabank Sa 09/2032, Societe Generale 07/2031, Crédit Agricole Sa 04/2028, Abn Amro Bank Nv 01/2030, Bnp Paribas 09/2029, Bpce Sa 01/2028, Pohjola Bank 06/2028, Bnp Paribas France 05/2028, Abn Amro Group NV-CVA 01/2027,

Caixa Bank 01/2028, Crédit Agricole Sa 12/2027, Bnp Paribas France 01/2026, Pohjola Bank 03/2026, Bpce Sa 02/2026

En termes de choix de valeurs, nous sommes restés à l'écart des secteurs les plus carbonés avec une impasse sur les énergéticiens et une exposition réduite au secteur des services aux collectivités. Nous avons privilégié les investissements sur les émissions primaires sur des émetteurs aux performances ESG notables offrant des primes d'émissions attractives telles que : Abn Amro Bank Nv 01/2030, Belfius Bank SA/NV 09/2029, Banco SANTANDER, S.A. 06/2029, Legrand Sa 03/2035, Ing Groep Nv 08/2031, Terna Spa 02/2032, Dnb Bank Asa 07/2035, Deutsche Bank Ag 02/2032, Belfius Bank SA/NV 02/2031, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria 01/2031, Nordea Bank Abp 10/2031, Carrefour 05/2029, Caixabank Sa 09/2032, Bank Of Ireland Group Plc 05/2032, Proximus Sa 04/2035, Orange Sa 05/2035, Societe Generale 07/2031, Koninklijke Kpn Nv 12/2032, Banco Bilbao 01/2029, Volkswagen FIN. Services Ag 09/2030, Novo Nordisk Finance Bv 08/2030, Enagás Financiaciones Sau 05/2028, Publicis Groupe Sa 06/2029, Arkema Sa 09/2033, Novo Nordisk Finance Bv 02/2029

Politique de gestion Action

Les actions mondiales ont connu de nouveau une bonne année en 2025, affichant des plus hauts historiques, avec toutefois des écarts de performance entre les marchés européens et américains, cette fois-ci en faveur du vieux continent. En Europe, l'indice Eurostoxx Large net return a progressé de plus de 24% sur l'année, tandis que le S&P500 en euro, affiche une progression de +3,5%.

Après un très bon début d'année porté par l'investiture de D.Trump, et des résultats d'entreprises solides, les tensions commerciales et l'annonce de nouveaux droits de douane par les Etats-Unis, ont pesé sur la confiance des investisseurs. Les mois de mars et avril ont ainsi été particulièrement volatiles. L'annonce de nouveaux tarifs douaniers américains le 2 avril a ravivé les tensions commerciales transatlantiques, entraînant une chute brutale de l'indice Eurostoxx50 net return sur la première semaine d'avril (-7,1%). Malgré ce choc, le marché européen a sur rebondir, effaçant rapidement les pertes. La seconde partie de l'année a été marquée par un contexte géopolitique toujours instable, et un engouement pour la thématique de l'IA.

Dans ce contexte, les secteurs qui ont le plus performé sur la période sont principalement les secteurs cycliques comme Les valeurs financières (+ 59%) et les industrielles (+ 40%) ainsi que les utilities (+ 38 %).

Les secteurs qui ont le moins bien performé sont : la consommation discrétionnaire (+ 9 %), l'immobilier (+ 10%) et la consommation durable (+13 %).

Dans le fonds, les valeurs qui ont le mieux performé sont : Safran (+ 40.2 %), BNP (+36.4 %) et Allianz (+ 32 %). Les valeurs qui ont le moins bien performé sont : Symrise (- 32.9 %), Stellantis (- 25.6 %) et Vonovia (- 16.3 %).

Sur la période, nous avons augmenté le poids de valeurs financières en investissant sur Allianz notamment.

Nous avons aussi monté le poids des télécoms en rentrant en augmentant le poids de Deutsche Telekom.

Nous avons réduit les valeurs du secteur de la consommation comme LVMH.

Changements effectués dans le portefeuille suite à l'analyse ESG, notamment sur le E:

La mise en place d'une nouvelle politique ESG et plus particulièrement Climat au sein de CM AM, nous a amené à investir en priorité sur des secteurs faiblement carbonés offrant en parallèle une bonne notation ESG (Banques, Telecom, Technologie et Agences publiques). Nous restons essentiellement investis sur des émetteurs de classe 3 et 4. Nous avons cédé au mois de Mai 2025 l'exposition sur Snam et Enagas compte tenu de considérations environnementales.

Performances

La performance du fonds sur l'exercice s'est établie à 4.25%, 4.17%,3.85%, 4.06% respectivement pour les parts ES, IC, RC et S.

Règlement SFDR et Taxonomie

Article 8
La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.
L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.
Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.
Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :
- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

Doctrine AMF

Significativement engagé dans les critères ESG
La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

Politique sectorielle

La politique d'exclusion sectorielle en vigueur est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html

Label

L'OPC bénéficie du label ISR

Frais de gestion indirects calculés

182 853,72 EUR

Article 29

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :
Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

- ## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

- ## Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

- ## Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

- ## Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

- ## Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- ## Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,16% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

- ## Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

- **Politique de rémunération**

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A- Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).
Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B- Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :
- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques ;
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C- Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maitrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entrainer la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (en numéraire) qui vise à reconnaitre la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.
Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.
Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.

Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.
Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe. Pour l'année civile 2024, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif (toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle)) : 331
Total Rému. DADS 2024 : 20 496 203,76 €
Fixe : 18 866 203,76 €
%fixe : 92,05 %
Variable 2024 : 1 630 000,00 €
Nb bénéficiaire variable : 74
% du variable : 7,95 %
Total rému. Cadres dirigeant : 2 440 843,93 €
Total rému. Preneurs de risques : 7 523 159,90 €

La Politique de rémunération a été revue en 2024.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

- ## Evènements intervenus au cours de la période

14/03/2025 Caractéristiques de gestion : Modification de la fourchette d'investissement maximum en titres solidaires du fonds qui passera de 10% maximum à 15% maximum.

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**120 117 914,70**	**112 077 480,79**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	119 949 896,70	109 394 022,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	168 018,00	2 683 458,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**340 062 164,39**	**353 452 866,68**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	334 918 088,36	348 320 028,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 144 076,03	5 132 838,36
Titres de créances (D)	**37 717 591,30**	**12 700 295,71**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 717 591,30	11 663 059,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 037 236,11
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**50 400 435,61**	**32 225 681,05**
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	50 400 435,61	32 225 681,05
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**548 298 106,00**	**510 456 324,23**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**96 101,71**	**87 480,43**
Comptes financiers	**7 896 950,70**	**4 440 331,18**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**7 993 052,41**	**4 527 811,61**
Total Actif I + II	**556 291 158,41**	**514 984 135,84**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	533 486 306,99	495 383 237,64
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	22 580 932,29	19 375 556,35
Capitaux propres I	**556 067 239,28**	**514 758 793,99**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**223 919,13**	**225 341,85**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**223 919,13**	**225 341,85**
Total Passifs : I + III + IV	**556 291 158,41**	**514 984 135,84**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	3 341 635,92	3 076 644,13
Produits sur obligations	5 119 935,14	4 600 000,21
Produits sur titres de créance	70 095,89	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	149 101,00	230 515,11
Sous-total Produits sur opérations financières	**8 680 767,95**	**7 907 159,45**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-1 121,07	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**-1 121,07**	**0,00**
Total Revenus financiers nets (A)	**8 679 646,88**	**7 907 159,45**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 093 554,89	-1 920 713,92
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 093 554,89**	**-1 920 713,92**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**6 586 091,99**	**5 986 445,53**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**28 339,69**	**27 549,83**
Revenus nets I = C + D	**6 614 431,68**	**6 013 995,36**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 424 086,36	-4 655 781,14
Frais de transactions externes et frais de cession	-52 741,84	-44 793,92
Frais de recherche	-54 629,50	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**2 316 715,02**	**-4 700 575,06**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-55 729,53**	**-78 482,79**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**2 260 985,49**	**-4 779 057,85**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 380 346,58	17 954 260,18
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-29 285,13	21 370,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**13 351 061,45**	**17 975 631,06**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**354 453,67**	**164 987,78**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**13 705 515,12**	**18 140 618,84**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**22 580 932,29**	**19 375 556,35**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management, dans le respect des exigences du label français ISR et selon une approche en amélioration de note ESG dans la gestion. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché

Le prospectus de l’OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	**556 067 239,28**	**514 758 793,99**	**485 631 771,24**	**458 792 652,18**	**528 477 911,97**
PART CAPI ES					
Actif net	533 193 687,25	499 843 867,00	474 673 889,67	452 075 951,99	525 834 211,89
Nombre de parts	299 380,312	292 579,409	288 745,369	300 617,178	309 012,996
Valeur liquidative unitaire	1 780,99	1 708,40	1 643,91	1 503,82	1 701,65
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	28,69	4,28	4,85	1,20	13,30
PART CAPI IC					
Actif net	92 140,31	54 997,31	42 794,21	28 577,82	32 363,15
Nombre de parts	0,846	0,526	0,425	0,310	0,310
Valeur liquidative unitaire	108 912,89	104 557,62	100 692,25	92 186,51	104 397,25
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1 669,27	179,51	218,58	-2,70	750,74
PART CAPI RC					
Actif net	22 368 360,20	14 719 730,28	10 887 765,89	6 688 027,74	2 611 336,93
Nombre de parts	208 958,199	142 803,166	109 350,728	73 148,983	25 143,983
Valeur liquidative unitaire	107,04	103,07	99,56	91,43	103,85
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1,32	-0,12	-0,06	-0,28	0,71

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART CAPI S					
Actif net	413 051,52	140 199,40	27 321,47	94,63	
Nombre de parts	3 695,474	1 305,233	263,849	1,000	
Valeur liquidative unitaire	111,77	107,41	103,54	94,63	
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	1,60	0,08	0,14	0,65	

• REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

• Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

• Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

• Mécanisme de Swing Pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortant) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.
Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.
Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».
Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.
Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.
La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.
La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.
Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

- ## Affectation des sommes distribuables

Part ES :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- ## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0007084629	0,45 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,43 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014000HC5	0,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,88 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0014001TX4	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S	FR0014009SV3	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,98 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0007084629	Néant
IC	FR0014000HC5	Néant
RC	FR0014001TX4	Néant
S	FR0014009SV3	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007084629 ES
Néant

Part FR0014000HC5 IC
Néant

Part FR0014001TX4 RC
Néant

Part FR0014009SV3 S
Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :
- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FIA ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.
Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la Société de Gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la Société de Gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.
Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FIA, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

- **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

- **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.
La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.
Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme
La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**514 758 793,99**	**485 631 771,24**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	58 067 521,79	56 895 004,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-39 012 944,96	-47 029 483,08
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6 586 091,99	5 986 445,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 316 715,02	-4 700 575,06
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 351 061,45	17 975 631,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**556 067 239,28**	**514 758 793,99**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI ES		
Parts souscrites durant l'exercice	28 718,207	50 299 945,60
Parts rachetés durant l'exercice	-21 917,304	-38 543 954,14
Solde net des souscriptions/rachats	6 800,903	11 755 991,46
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	0,660	71 354,13
Parts rachetés durant l'exercice	-0,340	-37 265,05
Solde net des souscriptions/rachats	0,320	34 089,08
PART CAPI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	70 007,007	7 404 584,90
Parts rachetés durant l'exercice	-3 851,974	-406 767,36
Solde net des souscriptions/rachats	66 155,033	6 997 817,54
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	2 614,769	291 637,16
Parts rachetés durant l'exercice	-224,528	-24 958,41
Solde net des souscriptions/rachats	2 390,241	266 678,75

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI ES	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI RC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0007084629	PART CAPI ES	Capitalisable	EUR	533 193 687,25	299 380,312	1 780,99
FR0014000HC5	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	92 140,31	0,846	108 912,89
FR0014001TX4	PART CAPI RC	Capitalisable	EUR	22 368 360,20	208 958,199	107,04
FR0014009SV3	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	413 051,52	3 695,474	111,77

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Italie +/-	Pays-Bas +/-	Portugal +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	120 117,91	68 084,66	38 844,72	8 035,51	3 299,27	1 853,75
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**120 117,91**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**340 062,17**	340 062,17	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**37 717,59**	37 717,59	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**7 896,95**	0,00	0,00	0,00	7 896,95
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**377 779,76**	**0,00**	**0,00**	**7 896,95**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	7 297,20	8 484,62	17 426,41	117 795,92	114 517,87	74 540,15	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	6 882,77	30 834,82	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 896,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**15 194,15**	**8 484,62**	**17 426,41**	**117 795,92**	**121 400,64**	**105 374,97**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	DKK +/-	GBP +/-	CHF +/-		Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 002,67	562,14	530,69	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**2 002,67**	**562,14**	**530,69**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	340 062,17	0,00	0,00
Titres de créances	37 717,59	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**377 779,76**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	96 101,71
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**96 101,71**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-16 451,06
Frais de gestion	-193 391,92
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-14 076,15
Total des dettes	**-223 919,13**
Total des créances et dettes	**-127 817,42**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI ES	31/12/2025
Frais fixes	1 950 231,26
Frais fixes en % actuel	0,37
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI IC	31/12/2025
Frais fixes	391,02
Frais fixes en % actuel	0,45
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI RC	31/12/2025
Frais fixes	141 666,61
Frais fixes en % actuel	0,75
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	31/12/2025
Frais fixes	1 266,00
Frais fixes en % actuel	0,55
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d’entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Obligations et valeurs assimilées			
	FR00140003P3	BFCM 0,1%20-081027	1 437 785,75
	FR001400WJH9	BFCM 4 01/15/35	5 247 520,55
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR00140072N3	CM-AM ENGAGEM SOLIDAIRE-AM	50 400 435,61
Total			**57 085 741,91**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**6 614 431,68**	**6 013 995,36**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 614 431,68**	**6 013 995,36**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 614 431,68**	**6 013 995,36**

PART CAPI ES		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 423 276,51	5 893 338,75
Total	**6 423 276,51**	**5 893 338,75**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 037,07	605,00
Total	**1 037,07**	**605,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI RC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	185 879,89	118 649,27
Total	**185 879,89**	**118 649,27**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 238,21	1 402,34
Total	**4 238,21**	**1 402,34**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 260 985,49**	**-4 779 057,85**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**2 260 985,49**	**-4 779 057,85**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 260 985,49**	**-4 779 057,85**

PART CAPI ES		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 167 934,62	-4 640 366,73
Total	**2 167 934,62**	**-4 640 366,73**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI IC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	375,14	-510,58
Total	**375,14**	**-510,58**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI RC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	90 991,20	-136 878,44
Total	**90 991,20**	**-136 878,44**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 684,53	-1 302,10
Total	**1 684,53**	**-1 302,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**120 117 914,70**	**21,60**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**119 949 896,70**	**21,57**
Aérospatial et défense			6 630 873,60	1,19
AIRBUS	EUR	13 707	2 719 468,80	0,49
SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	13 152	3 911 404,80	0,70
Articles personnels			2 336 190,00	0,42
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	3 622	2 336 190,00	0,42
Assurance - Non vie			6 981 778,94	1,26
ALLIANZ	EUR	5 649	2 205 934,50	0,40
AXA	EUR	82 874	3 394 519,04	0,61
MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	2 457	1 381 325,40	0,25
Automobiles et équipementiers			5 808 357,40	1,04
MICHELIN	EUR	96 000	2 717 760,00	0,49
STELLANTIS	EUR	131 758	1 238 525,20	0,22
VOLKSWAGEN	EUR	17 622	1 852 072,20	0,33
Banques			11 610 608,16	2,09
BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	77 000	6 220 830,00	1,12
UNICREDIT REGR.	EUR	75 998	5 389 778,16	0,97
Bâtiment et matériaux de construction			11 135 855,34	2,00
SAINT-GOBAIN	EUR	98 804	8 591 995,84	1,54
VINCI	EUR	21 190	2 543 859,50	0,46
Boissons			2 060 747,26	0,37
HEINEKEN	EUR	29 549	2 060 747,26	0,37
Chimie			5 176 776,36	0,93
AIR LIQUIDE	EUR	16 254	2 604 866,04	0,47
SYMRISE	EUR	37 339	2 571 910,32	0,46
Electricité			4 499 480,21	0,81
EDP ENERGIAS PORTUGAL	EUR	473 500	1 853 752,50	0,33
ENEL	EUR	298 043	2 645 727,71	0,48
Equipements et services médicaux			10 004 549,00	1,80
BIOMERIEUX	EUR	11 605	1 280 031,50	0,23
ESSILORLUXOTTICA	EUR	32 325	8 724 517,50	1,57
Fournisseurs de services de télécommunications			5 181 796,74	0,93
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	187 339	5 181 796,74	0,93
Gaz eau et services multiples aux collectivités			1 416 633,52	0,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	47 666	1 416 633,52	0,25
Industries généralistes			9 370 136,15	1,69
SIEMENS	EUR	39 181	9 370 136,15	1,69
Investissement immobilier et services			1 976 868,78	0,36
VONOVIA	EUR	80 557	1 976 868,78	0,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Logiciels et services informatiques			8 973 362,25	1,61
CAPGEMINI	EUR	9 621	1 368 587,25	0,24
SAP	EUR	36 500	7 604 775,00	1,37
Matériel équipements destinés aux TI			14 817 813,85	2,66
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	177 575	6 699 904,75	1,20
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	34 559	8 117 909,10	1,46
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			2 222 272,80	0,40
SANOFI	EUR	26 865	2 222 272,80	0,40
Services appui à industrie			2 362 838,94	0,43
BUREAU VERITAS	EUR	86 933	2 362 838,94	0,43
Soins personnels pharmacies et épiceries			7 382 957,40	1,33
L'OREAL	EUR	20 139	7 382 957,40	1,33
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			**168 018,00**	**0,03**
Services bancaires invest et de courtage			168 018,00	0,03
EQUISOL PS A	EUR	4 010	82 164,90	0,01
EQUISOL PS B	EUR	4 190	85 853,10	0,02
Obligations			**340 062 164,39**	**61,16**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**334 918 088,36**	**60,23**
Agro-alimentaire			9 178 637,27	1,65
BNFP 3.2 09/12/31	EUR	17	1 727 373,73	0,31
BNFP 3.438 04/07/33	EUR	9	926 643,92	0,17
CARLSBERG BREW 4%23-051028	EUR	958	999 004,50	0,18
DANONE 0,52%21-091130	EUR	17	1 521 979,49	0,27
DANONE 3,071%22-070932 EMTN	EUR	20	1 999 472,88	0,36
NESTLE FINANCE INTL 0%14062026 EMTN	EUR	2 025	2 004 162,75	0,36
Assurance - Non vie			7 308 687,47	1,31
ALLIANZ FINANCE II 0,875%17-27	EUR	20	1 951 918,36	0,35
ALLIANZ FINANCE II 0%21-221126	EUR	41	4 022 879,00	0,72
ALVGR 3 1/4 12/04/29	EUR	13	1 333 890,11	0,24
Automobiles et équipementiers			19 264 399,48	3,46
BMW 3 1/4 11/17/28	EUR	4 126	4 208 532,43	0,76
DAIMLER INTL 0,375%19-081126	EUR	3 000	2 954 297,67	0,53
MBGGR 3 1/4 11/15/30	EUR	3 000	3 041 673,29	0,55
STELLANTIS 0,625%21-300327	EUR	1 082	1 042 195,00	0,19
STELLANTIS 0,75%21-180129	EUR	506	480 418,10	0,09
STELLANTIS 4,375%23-140330	EUR	1 160	1 239 958,01	0,22
VOLKSWAGEN BANK 4,375%23-0528	EUR	40	4 252 424,66	0,76
VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	EUR	1 540	1 524 994,70	0,27
VW 3 7/8 09/10/30	EUR	500	519 905,62	0,09
Banques			126 467 534,44	22,74
ABN AMRO 0,5%21-230929	EUR	20	1 830 129,32	0,33

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ABN AMRO 0,6%20-150127	EUR	25	2 470 164,04	0,44
ABNANV 3 1/8 01/21/30	EUR	28	2 913 820,38	0,52
ACAFP 3 1/8 01/26/29	EUR	15	1 554 123,08	0,28
BANCO SANTANDER TV21-240327	EUR	26	2 599 301,92	0,47
BANQUE POSTALE 0,75%21-230631	EUR	44	3 836 920,55	0,69
BBVA 0,875%22-140129	EUR	27	2 635 778,47	0,47
BBVASM 4 5/8 01/13/31	EUR	31	3 420 652,53	0,62
BELFIUS BANQUE 4,125%23-0929	EUR	18	1 898 201,84	0,34
BFCM 0,1%20-081027	EUR	15	1 437 785,75	0,26
BFCM 4 01/15/35	EUR	50	5 247 520,55	0,94
BKIR 3 5/8 05/19/32	EUR	1 080	1 116 063,12	0,20
BK OF IE GRP TV21-100527	EUR	1 551	1 543 936,36	0,28
BNP 3.583 01/15/31	EUR	13	1 360 226,86	0,24
BNP 4.1986 07/16/35	EUR	18	1 869 444,38	0,34
BNP PARIBAS 3,625%22-0929 EMTN	EUR	10	1 030 763,70	0,19
BNPP TV21-30052028 EMTN	EUR	15	1 461 470,55	0,26
BPCE 0.375%22-020226	EUR	14	1 402 733,26	0,25
BPCE 2,875%16-220426 EMTN	EUR	12	1 225 802,30	0,22
BPCEGP 4 1/4 07/16/35	EUR	4	415 689,53	0,08
BPCE TV22-140128 EMTN	EUR	18	1 771 752,08	0,32
CABKSM 3 5/8 09/19/32	EUR	15	1 530 189,04	0,28
CAIXABANK 07092029 EMTN	EUR	20	2 088 557,53	0,38
CAIXABANK TV22-210128 EMTN	EUR	20	1 973 912,05	0,36
CCBGBB 3 3/8 02/20/31	EUR	57	5 855 704,48	1,05
CMZB 3 1/8 06/06/30	EUR	19	1 934 458,97	0,35
CREDIT AGRICO.TV21-210929 EMTN	EUR	15	1 410 288,08	0,25
CREDIT AGRICOLE 0,125%20-1227	EUR	21	2 004 497,18	0,36
CREDIT AGRICOLE 0,375%21-0428	EUR	11	1 047 355,36	0,19
CREDIT AGRICOLE TV23-110729	EUR	9	948 398,42	0,17
DB 1 3/8 02/17/32	EUR	13	1 187 225,18	0,21
DB 5 3/8 01/11/29	EUR	12	1 320 259,73	0,24
DEUTSCHE BANK 4%22-291127	EUR	11	1 131 234,27	0,20
DNBNO 3 3/4 07/02/35	EUR	1 365	1 408 232,73	0,25
FRLBP 1 02/09/28	EUR	18	1 785 457,97	0,32
FRLBP 3 1/2 04/01/31	EUR	25	2 577 733,56	0,46
ING GROEP TV21-090632	EUR	3	294 085,27	0,05
INTESA SANPAOLO 1%19-191126	EUR	2 000	1 980 355,34	0,36
INTNED 0 1/4 02/18/29	EUR	35	3 324 365,21	0,60
INTNED 1 11/16/32	EUR	10	968 389,86	0,17
INTNED 3 08/17/31	EUR	33	3 307 223,84	0,59
KBC GROUP TV22-231127	EUR	23	2 351 161,45	0,42
KRED WIEDERAUFBAU 0,01%19-0527	EUR	7 000	6 811 469,86	1,23

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
KRED WIEDERAUFBAU 0%20-150928	EUR	9 000	8 464 209,92	1,52
NDAFH 3 10/28/31	EUR	283	281 169,34	0,05
NORDEA BK 0,5%21-021128	EUR	4 037	3 799 490,02	0,68
OPBANK 2 7/8 11/27/29	EUR	1 102	1 107 457,01	0,20
OP CORP BANK 0,1%20-161127	EUR	3 000	2 881 190,96	0,52
OP CORP BANK 0,25%21-240326	EUR	1 000	997 575,75	0,18
OP CORP BANK 0,375%21-160628	EUR	1 378	1 307 137,20	0,24
SANTANDER 0,625%29	EUR	46	4 380 759,59	0,79
SOCIETEGENERALE 0,25%21-080727	EUR	10	968 539,73	0,17
SOCIETE GENERALE 0,875%19-0929	EUR	10	924 309,18	0,17
SOCIETE GENERALE TV21-021227	EUR	14	1 377 211,07	0,25
UCGIM 3.1 06/10/31	EUR	2 857	2 901 256,89	0,52
UNICREDIT 2,125%16-241026	EUR	900	902 907,00	0,16
UNICREDIT MTN 0729	EUR	1 867	1 785 809,54	0,32
UNICREDIT TV23-170129	EUR	1 969	2 142 807,41	0,39
VW INTL FINANCE 3,875%23-0326	EUR	19	1 962 867,88	0,35
Bâtiment et matériaux de construction			8 811 226,85	1,58
CIE DE SAINT-GOBAI 3,375%24-30	EUR	16	1 662 225,10	0,30
FERSM 3 1/4 01/16/30	EUR	1 677	1 743 661,67	0,31
SGOFP 3 1/4 08/09/29	EUR	36	3 689 593,64	0,66
VINCI 1,75%18-260930	EUR	18	1 715 746,44	0,31
Boissons			4 879 917,86	0,88
PERNOD RICARD 0,125%21-041029	EUR	54	4 879 917,86	0,88
Chimie			2 264 125,85	0,41
AKEFP 3 1/2 09/09/33	EUR	5	497 592,53	0,09
AKEFP 3 1/2 09/12/34	EUR	18	1 766 533,32	0,32
Collectivités Territoriales			1 512 752,00	0,27
REGION ILE DE FR 0%21-200428	EUR	16	1 512 752,00	0,27
Distributeurs			6 175 433,31	1,11
KERFP 3 1/8 11/27/29	EUR	32	3 275 463,89	0,59
KERING 3,25%23-270229	EUR	20	2 078 161,64	0,37
KERING 3,375%24-110332 EMTN	EUR	8	821 807,78	0,15
Electricité			7 850 785,38	1,41
RED ELEC FINANC 1,25%18-130327	EUR	30	2 995 516,44	0,54
TERNA 0,375%29	EUR	2 939	2 708 505,10	0,49
TRNIM 3 1/8 02/17/32	EUR	2 100	2 146 763,84	0,38
Entités garanties par Etat			6 459 612,53	1,16
AFD 0%20-281027 EMTN	EUR	46	4 406 018,00	0,79
BPIFRANCE 0%21-250528	EUR	9	847 944,00	0,15
ICO 0%20-300426	EUR	700	695 338,00	0,13
ICO 3,05%23-311027	EUR	500	510 312,53	0,09

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Equipement électronique et électrique			2 987 515,86	0,54
ALSTOM 0,125%21-270727	EUR	31	2 987 515,86	0,54
Equipements de loisirs			3 517 193,75	0,63
PHIANA 3 1/4 05/23/30	EUR	618	634 724,52	0,11
ROYAL PHILIPS 1,875%22-050527	EUR	2 867	2 882 469,23	0,52
Equipements et services médicaux			5 629 247,35	1,01
EFFP 2 5/8 01/10/30	EUR	35	3 520 547,88	0,63
IBESM 3 09/30/31	EUR	21	2 108 699,47	0,38
Fournisseurs de services de télécommunications			13 145 563,73	2,36
DT 3 1/4 06/04/35	EUR	1 000	1 002 863,84	0,18
KPN 0 7/8 12/14/32	EUR	41	3 467 400,33	0,62
ORAFP 1,125% 0727	EUR	27	2 669 794,77	0,48
ORAFP 3 1/2 05/19/35	EUR	8	807 160,55	0,14
PROXBB 3 3/4 04/08/35	EUR	25	2 540 713,01	0,46
TELEFONICA EMIS 1,201%20-0827	EUR	27	2 657 631,23	0,48
Industries généralistes			3 333 968,96	0,60
DGFP 3 1/8 03/06/33	EUR	15	1 509 574,52	0,27
SIEGR 3 1/8 05/27/33	EUR	18	1 824 394,44	0,33
Ingénierie Industrielle			3 491 602,17	0,63
DAIM T INTL FIN 3,875%23-0626	EUR	11	1 130 044,16	0,20
DTRGR 3 3/8 09/23/30	EUR	16	1 636 250,30	0,30
VOLVO TREASURY 2%22-190827	EUR	726	725 307,71	0,13
Instruments de placement hors actions			3 652 988,49	0,66
ESSITY CAPITAL 0,25%21-150929	EUR	4 000	3 652 988,49	0,66
Investissement immobilier et services			1 387 648,85	0,25
LEG IMMOBILIEN SE OBL 0,375%22-1701	EUR	9	902 346,04	0,16
VONOVIA 0,375%21-160627	EUR	5	485 302,81	0,09
Logiciels et services informatiques			3 561 691,71	0,64
CAPFP 3 1/8 09/25/31	EUR	15	1 495 144,32	0,27
IBM 09022030	EUR	2 223	2 066 547,39	0,37
Matériel équipements destinés aux TI			4 533 304,12	0,82
LRFP 3 5/8 03/19/35	EUR	12	1 237 980,00	0,23
SCHNEID.EL.3,25%23-120628 EMTN	EUR	21	2 172 222,16	0,39
SCHNEIDER EL 3,125%23-131029	EUR	11	1 123 101,96	0,20
Médias			4 256 174,14	0,77
PUBFP 2 7/8 06/12/29	EUR	42	4 256 174,14	0,77
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			9 457 958,64	1,70
NOVOB 2 1/2 02/20/29	EUR	2 250	2 248 134,04	0,40
NOVOB 2 7/8 08/27/30	EUR	1 667	1 679 666,69	0,30
NOVOB 3 1/4 01/21/31	EUR	2 567	2 674 365,65	0,48
SANFP 2 3/4 03/11/31	EUR	13	1 316 682,56	0,24
SANOFI 1,25%22-060429	EUR	16	1 539 109,70	0,28

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Produits ménagers et constr individuelle			3 058 581,78	0,55
ELECTROLUX 4,125%22-051026	EUR	3 000	3 058 581,78	0,55
Services bancaires invest et de courtage			10 449 171,26	1,88
DEUTSCHE BAHN FIN 1,625%15-30	EUR	1 800	1 720 082,22	0,31
DEUTSCHE BOERSE 3,75%23-280929	EUR	28	2 921 075,45	0,53
MEDIOBANCA 1% 17072029	EUR	2 982	2 825 720,32	0,51
SOCGEN 3 3/4 05/17/35	EUR	11	1 126 211,19	0,20
SOCGEN 3 3/4 07/15/31	EUR	18	1 856 082,08	0,33
Services financiers et de crédit			3 429 272,14	0,62
MERCK FIN SERV 1,875%22-150626	EUR	34	3 429 272,14	0,62
Societés de placement immobilier			8 735 197,73	1,57
COFINIMMO 1%22-240128	EUR	10	974 279,45	0,17
KLEPIERRE 1,875%16-190226	EUR	20	2 031 676,71	0,37
URW 0,625%20-040527	EUR	15	1 470 858,49	0,26
URWFP 0 3/4 10/25/28	EUR	21	1 992 331,85	0,36
URWFP 3 1/2 09/11/29	EUR	22	2 266 051,23	0,41
Soins personnels pharmacies et épiceries			2 535 801,03	0,46
CAFP 2 7/8 05/07/29	EUR	25	2 535 801,03	0,46
Souverains			27 433 091,80	4,93
ALLEMAGNE 2,20%23-130428 BOBLS	EUR	500 000 000	5 087 865,75	0,91
AUSTRIA_0,5%200229	EUR	9 000	8 543 608,77	1,54
ITALIE 1,25%16-011226 BTP	EUR	3 000	2 982 395,70	0,54
NETHER 0 07/15/30	EUR	2 500 000	2 235 825,00	0,40
OAT 2%22-251132	EUR	1 000 000	932 516,58	0,17
SPAIN 0%21-310128	EUR	8 000	7 650 880,00	1,37
Supranational			9 311 998,50	1,68
EUROPEAN UNION 0%20-040735	EUR	4 290	3 176 444,70	0,57
EUROPEAN UNION 0%20-041030	EUR	1 100	976 965,00	0,18
EUROPEAN UNION 0%21-020628	EUR	5 440	5 158 588,80	0,93
Transport industriel			10 837 003,91	1,95
ADIF 3,25%24-310529	EUR	35	3 620 155,00	0,65
ADIF ALTA VELOCIDAD 0728	EUR	40	4 147 146,30	0,75
DSVDC 3 1/8 11/06/28	EUR	1 650	1 675 751,53	0,30
KNOGR 3 09/30/29	EUR	1 375	1 393 951,08	0,25
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			**5 144 076,03**	**0,93**
Soins personnels pharmacies et épiceries			5 144 076,03	0,93
L OREAL 2,875%23-190528	EUR	50	5 144 076,03	0,93
Titres de créances			**37 717 591,30**	**6,78**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**37 717 591,30**	**6,78**
Souverains			35 966 447,74	6,47
DBR 0 02/15/32	EUR	1 350 000 000	11 572 605,00	2,08

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ITALY 0,9%20-010431	EUR	9 000	8 179 592,40	1,47
RFGB 0 09/15/30	EUR	2 500	2 214 900,00	0,40
RFGB 0 1/2 09/15/29	EUR	5 000	4 667 871,23	0,84
SPGB 2.55 10/31/32	EUR	9 500	9 331 479,11	1,68
Transport industriel			1 751 143,56	0,31
ASFING 2 3/4 10/02/34	EUR	18	1 751 143,56	0,31
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**50 400 435,61**	**9,06**
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**50 400 435,61**	**9,06**
CM-AM ENGAGEM SOLIDAIRE-AM	EUR	484,844	50 400 435,61	9,06
Total			**548 298 106,00**	**98,60**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	548 298 106,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	7 993 052,41
Autres passifs (-)	-223 919,13
Total = actif net	**556 067 239,28**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Dénomination du produit: CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Identifiant d'entité juridique: 969500ETJKC0U02V0W62

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**

☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il promouvait des caractéristiques **environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 77.6% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier adopte une approche d'intégration des critères ESG dans la gestion et d'amélioration de son intensité carbone par rapport à l'indice (Scope 1 et 2 par M d'euros investis)

L'Empreinte carbone du produit financier à date était de 17.4tCO2/M d'euros tandis que son univers de référence affichait une empreinte de 50.10 tCO2/M d'euros.

Le taux de couverture du portefeuille était de 94%, et celui de l'univers de référence était de 94%.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

L'Empreinte carbone du produit financier à date était de 17.4tCO2/M d'euros tandis que son univers de référence affichait une empreinte de 50.10 tCO2/M d'euros.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Empreinte carbone du produit financier à la fin de la période précédente était de 25.04 tCO2/M d'euros tandis que son univers de référence affichait une intensité de 88.74 tCO2/M d'euros investis.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au cœur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.

Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

La section sur la proportion d'investissement durable du produit sur la période, par rapport à son minimum d'engagement démontre l'effort mis en œuvre pour orienter le financement vers des sociétés qui ont de bonnes pratiques de durabilité.

Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixé pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base :

De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière

De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains

De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération ; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons :

1. Par l'application de politiques d'exclusion sectorielles. Elles s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs.
2. Par la notation ESG interne, qui permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur. Elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI.
3. Et par l'investissement durable, qui nécessite qu'au moins 4 des 9 critères DNSH relatifs aux PAI soient validés afin de considérer un investissement comme durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024 au 31/12/2025

Emetteur	Secteur GICS	% Poids
CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRE - Part AM		9.06
GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF	Sovereign	2.08
SIEMENS AG	Industrials	1.69
SPAIN, KINGDOM OF	Sovereign	1.68
ESSILORLUXOTTICA SA	Health Care	1.57
SAINT-GOBAIN (COMPAGNIE DE)	Industrials	1.55
AUSTRIA, REPUBLIC OF	Sovereign	1.54
KFW	Sovereign	1.52
ITALY, REPUBLIC OF	Sovereign	1.47
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrials	1.46

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

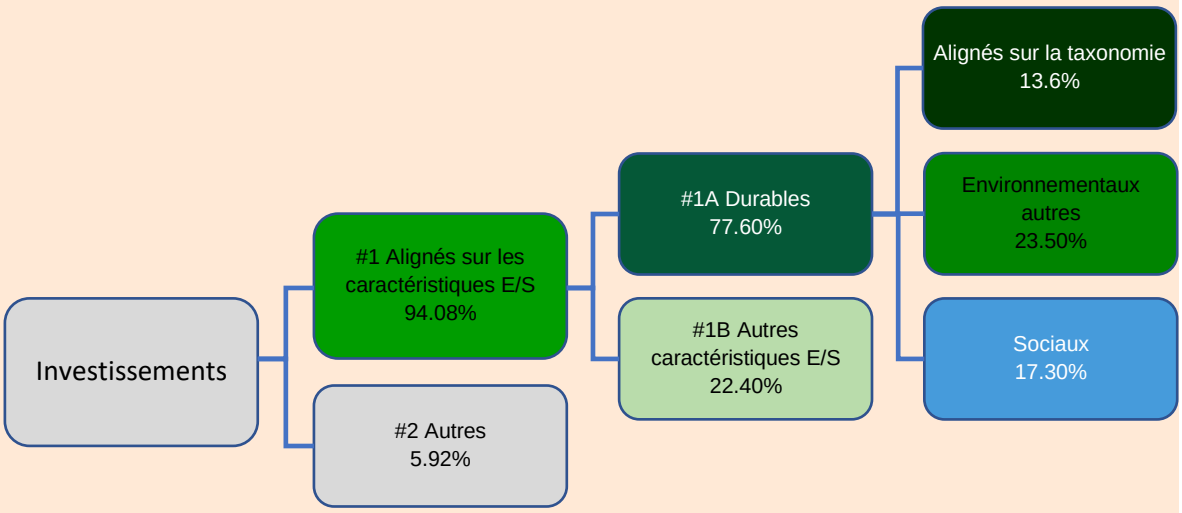
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A date, le produit financier a une proportion d'investissements liés à la durabilité de 77.60%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en-carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur GICS	% Poids
Tout	**68.9**
Financials	24.5
Consumer Discretionary	6.9
Communication Services	4.1
Industrials	11.5
Information Technology	3.5
Real Estate	2.2
Utilities	2.9
Materials	1.3
Health Care	5.8
Consumer Staples	6.3
Energy	0.0
Govies	**20.7**
Sicav	**9.1**
Liquidités	**1.4**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le montant d'alignement à la taxonomie européennes est calculé à partir de la donnée reportée par les entreprises et relayée par des fournisseurs de données externes. L'alignement de chaque émetteur est pondéré par son poids en portefeuille qui explique les proportions agrégées remontées.

L'alignement calculé est de 13.60}%

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

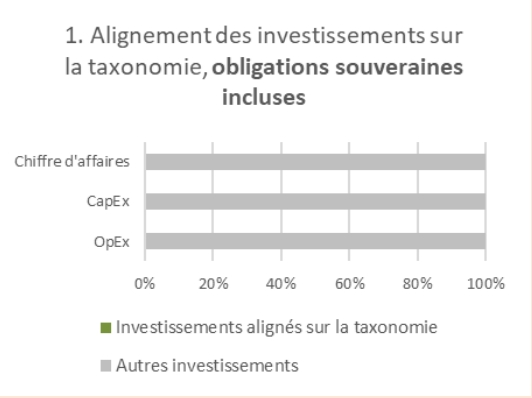
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

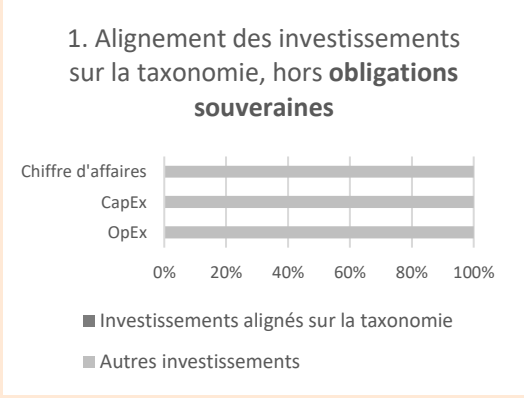
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines





* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : N/A%

% alignement activités transitoires : N/A%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement taxonomie à date est de 13.60% comparé à 0% sur la période précédente.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

A date, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE du produit financier était de 9.94}%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A date, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 17.30%

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence ; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.
Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif, afin d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle.

Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'assurer :

- un taux de couverture des caractéristiques extra-financières satisfaisant tel que décrit dans la documentation précontractuelle et ci-dessus.
- le respect des critères de sélectivité / amélioration du produit.
- l'application des politiques d'exclusions sectorielles
- la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Libellé	Code ISIN	Type de Part	Performance (en %)
CM-AM SOL TEMP ISR (ES)	FR0007084629	C	4.2490
CM-AM SOL TEMP ISR (IC)	FR0014000HC5	C	4.1654
CM-AM SOL TEMP ISR (RC)	FR0014001TX4	C	3.8518
CM-AM SOL TEMP ISR (S)	FR0014009SV3	C	4.0592

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fonds Commun de Placement
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR
128, boulevard Raspail - 75006 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

128, boulevard Raspail - 75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 31/03/2026 16:34:28

Nicolas Duval-Arnould
Associé